

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE BELGIQUE

Bruxelles,

21 2/ 1915

14

N° 5031 / 46

OBJET :

offre de vente d'un  
tableau attribué à  
G. Rembrandt

A Monsieur A. Pinon

30 Rue des Prigittines  
Bruxelles

Nous avons l'honneur de vous faire connaître  
que la résolution de la Commission directrice  
n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les  
collections de l'État, d'un tableau  
qui fait l'objet de votre

lettre du 10 courant

Cet ouvrage que nous tenons, Monsieur,  
à votre disposition, pourra  
être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du

Musée, n° 9, contre la remise d'un récépissé

de votre établissement. Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance

de notre considération distinguée.

ANNEXE

Réquisse

Expédié le

NOTES :

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

## RECÉPISSÉ

Je reconnais avoir repris possession de ..... l'ouvrage ..... soumis à  
l'examen de la Commission Directrice des Musées royaux de Peinture et de  
Sculpture de Belgique, et faisant l'objet de sa communication n° 5031/06 en  
date du 21 / 1905 .....

Auguste Simon

Bruxelles, le 23 Mars 1905.

Bruxelles le 20 Mars

Messieurs les Membres de la Commission  
des Musées de Bruxelles

Je prends la respectable liberté  
de soumettre à votre très  
bonne appréciation le petit tableau  
joint à ma lettre et peint par  
Cath. de Beeckman pour le prix  
de 2300. je dit deux mille trois  
cent francs.

Dans l'espérance d'une réponse  
favorable je vous prie  
Messieurs d'agréer le respect  
de mon parfait dévouement

Cher Pison

30 Rue des Beugottes  
Bruxelles

14

Aix-la-Chapelle 15.7 05  
/ 3.

à Messieurs les Membres de la  
Commission des Musées  
de Bruxelles

Messieurs,

J'ai chargé Monsieur  
Aug. Pinon à Bruxelles de la  
vente d'un tableau peint par  
Catherine Hemessen. Veuillez en  
référer à la lettre jointe, déposée  
au tableau au siège du musée.

Agreez, Messieurs, l'assurance  
de ma parfaite estime.

Hans Creutzer  
Elisabethstrasse 4.